



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13.01.2016

Votants : 15
Présents : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MONTEIL Catherine, Mrs BARIL Daniel, FRANCY Alain, Mmes BLONDEL Brigitte, MAYENOBE Valérie.

Absents : Mmes SIKLI Séverine, VEYSSET Emilie, Mrs JAUBERT Alain, BRUGIERE Alain, FEREDY Philippe

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Réhabilitation de l'Eglise – Tranche 2 - partie conservation de la nef, du chœur et de la Chapelle Nord

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de l'Aide aux Communes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine bâti une demande de subvention dans le cadre des contrats d'objectifs avait été déposée en 2015 pour la partie conservation – Mise hors d'eau du clocher et de la sacristie et pour laquelle la somme de 10 000 € avait été octroyée pour un montant de 40 000 € H.T de travaux.

Or, à la suite du diagnostic sanitaire établi par l'Architecte, Mme Gaëlle DUCHENE, il apparait qu'il est également urgent de mettre hors d'eau la nef, le chœur et la chapelle Nord.

En effet, la couverture de ces trois éléments de l'édifice doit être remaniée complètement avec notamment la mise en place de nouveaux clous, la dépose et repose des ardoises et la réparation du faitage. Il est également préconisé la pose de gouttières inexistantes à ce jour.

Le projet ainsi établi fait apparaitre un descriptif de travaux dont le montant s'élève, pour cette tranche, à 95 106.40 € H.T.

Après avoir examiné avec attention le projet ainsi présenté, tant sous l'aspect technique que financier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de programmer cette deuxième tranche de travaux sur l'exercice 2016 ;
- de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Dordogne un financement au titre de l'aide aux communes, sur cette opération, au taux de 30 % ;
- d'approuver le plan de financement joint à cette délibération.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20160120-03-2016-DE
En Mairie, le 20.01.2016

Le Maire,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2016
Publication : 22/01/2016

Pour l'autorité Compétente"
par délégation



(Signature)
S. EYMARD